



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-11-2

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### CONVENTION RELATIVE A LA RECONDUCTION DU FONDS JEUNESSE DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR 2019 - 2021

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 1111-4 et L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-4-8-1 du 22 avril 2016 relative à la convention relative à la reconduction du fonds jeunesse de la conférence du Rhin Supérieur 2016-2018,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 5 octobre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant de 5 001 € destinée à abonder le « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur durant la période 2019-2021,
- Approuve la convention correspondante portant sur la reconduction du « Fonds de soutien pour des projets en matière de jeunesse » dans le cadre du groupe de travail Jeunesse de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur pour les années 2019-2021, jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Autorise le versement au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du fonds pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, de la subvention du Département au titre des années 2019 à 2021 selon les modalités prévues dans la convention, soit 1 667 € par an.

Les crédits seront prélevés sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité